

# Faire dialoguer actions favorables à la Trame verte et bleue et SRCE

François HUART – AEV

Mise en œuvre de la Trame verte et bleue,  
quels enjeux et stratégie foncière ?

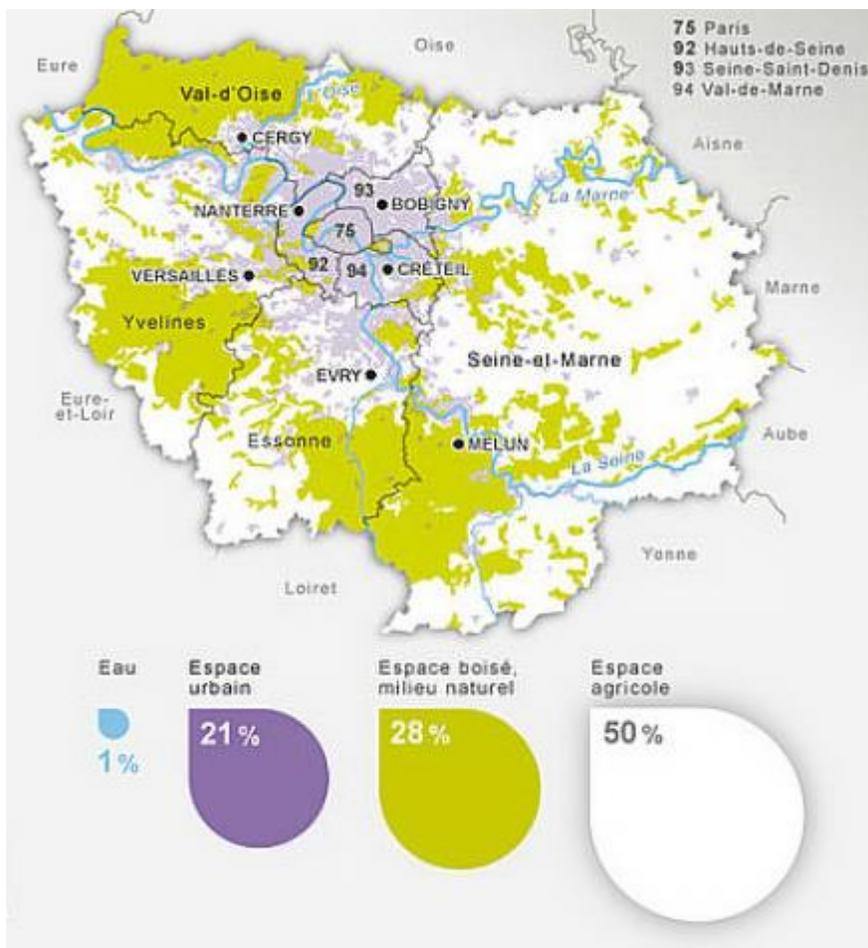
30 mars 2016

# Agence des espaces verts de la région Île-de-France (AEV)

- Création il y a 40 ans (Loi - 1976)
- Spécifique à l'Île-de-France
- Statut: Établissement public à caractère administratif
- L' AEV « met en œuvre la politique régionale en matière d'espaces verts, de forêts et de promenades en région d'Île-de-France »
- Modes d'action:
  - Directe: périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF): majoritairement en ceinture verte
  - Indirecte: aide aux collectivités et associations (action complémentaire ou subsidiaire)



# Trame verte et bleue en Île-de-France



- 21% de la surface de l'Île-de-France sont des réservoirs de biodiversité

(chiffres clés de la région Île-de-France 2014 – IAU-INSEE-CCI Paris IdF)

# SRCE et AEV

Prise en compte dans les interventions de l'AEV

- Dans les PRIF, TVB : Acquisitions, aménagement, gestion
- Subventions aux collectivités : depuis 2014, bonification « SRCE »
- Urbanisme (PPA) : pédagogie pour la « prise en compte »

Réciproquement, le SRCE objective et renforce les actions de l'AEV

# SRCE en Île-de-France: limites et prospective - PRIF

Limites :

- 2013, 1<sup>ère</sup> édition du SRCE
- Inégale approche de la biodiversité en Île-de-France
- Actions réalisables à court terme / Programme de longue haleine

SRCE n° 2 :

- Quels enseignements se profilent ?
- Quelles analyses/études complémentaires ?



Merci de votre attention

[www.aev-iledefrance.fr](http://www.aev-iledefrance.fr)

Mise en œuvre de la Trame verte et bleue,  
quels enjeux et stratégie foncière ?

30 mars 2016